

Service de Restauration et d'Hébergement

Tarifification sociale & Aides aux familles

Contact : int-0450051l@ac-orleans-tours.fr

1°) La demi-pension

Le service de demi-pension est ouvert à tous les élèves et étudiants du lundi au vendredi de 11h15 à 13h15. Pour y accéder, il faut :

- Faire l'acquisition d'une carte de self au prix de 3.50 €
- Télécharger l'application Myturbosef et demander l'activation de son compte
- Créditer son compte
- Réserver **systématiquement** son déjeuner au plus tard la veille de la prise de repas avant minuit sous réserve de pénalité

Le mode opératoire pour télécharger l'application sera communiqué à la rentrée.

Il n'y a pas de système de forfait.

2°) L'internat

Il fonctionne sur un système forfaitaire. Le prix de la première carte est inclus dans le forfait. 3 modes d'hébergement sont proposés au lycée :

- **INTERNE** : du dimanche soir au vendredi midi : 5 nuitées, 5 petits-déjeuners et 9 repas (attention, pas de dîner le dimanche soir)
- **INTERNE EXTERNÉ** : du lundi matin au vendredi midi : pas de nuitée, 5 petits-déjeuners et 9 repas
- **INTERNE HEBERGÉ** : du lundi midi au vendredi midi : pas de nuitée, pas de petit-déjeuner, 9 repas

Le forfait annuel englobe toutes les prestations et n'est pas lié au nombre réel de jours de fonctionnement ou de présence. Les changements de régime en cours de trimestre ne sont pas acceptés.

Une facture est envoyée par mail à chaque trimestre, soit un total de 3 factures :

- en octobre pour le trimestre 1 (septembre-décembre 2025)
- en janvier pour le trimestre 2 (janvier-mars 2026)
- en avril pour le trimestre 3 (avril-juillet 2026)

Les moyens de paiement sont les suivants :

- prélèvement automatique (10 prélèvements sur l'année scolaire, adhésion courant septembre)
- télépaiement
- chèque bancaire

Les tarifs sont révisés chaque année par la Région Centre Val de Loire.

Tarifs de demi-pension et d'internat selon les tranches affectées lors de la campagne de tarification sociale

Prestations	Repas au ticket	Forfait interne	Forfait Interne externé	Forfait Interne hébergé
TRANCHE 1	3,40 €	1612,80 €	1108,80 €	1135,80 €
TRANCHE 2	4,15 €	1863,00 €	1305,00 €	1337,40 €
TRANCHE 3	4,55 €	2014,20 €	1440,00 €	1476,00 €
TRANCHE 4	5,15 €	2235,60 €	1630,80 €	1672,20 €

3°) Les aides aux familles

➤ La tarification sociale

La Région Centre Val de Loire a mis en place un système de tarification sociale. Une communication spécifique sera effectuée à la rentrée scolaire.

- Campagne du 1^{er} au 30 septembre 2025 via la plateforme Mon Resto&Co
- Détermination de la tranche appliquée en fonction du quotient familial (revenu fiscal de référence par rapport au nombre d'enfants)

➤ La bourse de lycée (ne concerne pas les étudiants) :

- Etude automatisée si vous avez validé en ligne le consentement à l'étude du droit à bourse au moment de l'inscription. **Dans ce cas-là, vous n'aurez plus aucune démarche à accomplir jusqu'à ce que votre enfant quitte le lycée : l'étude se fera automatiquement chaque année, avec attribution de la bourse ou non en fonction de votre situation.**
- En cas de refus du consentement, saisie de la demande de bourse en ligne via le site Educonnect (informations données à la rentrée)
- Pour les étudiants, la demande de bourse se fait auprès du CROUS.

➤ Les fonds sociaux

- Une aide du fonds social lycéen ou du fonds social régional peut vous être attribuée si vous remplissez les conditions nécessaires et si la démarche relative à la tarification sociale a été effectuée sur la plateforme Mon Resto&Co.
- Domaines d'intervention des fonds sociaux : aides pour le paiement de la demi-pension ou de l'internat, prise en charge des forfaits de transport, achat de fournitures scolaires.
- Les dossiers sont à retirer auprès de l'assistante sociale ou à l'intendance.
- La commission fonds social se réunit au moins 1 fois par trimestre